



SLS logement non conventionné

Par Sylvain38

Bonjour,

je suis locataire d'un logement non conventionné propriété d'un bailleur social. Je viens de recevoir un SLS au motif que mes revenus dépassent le plafond. L'augmentation de loyer calculé est de 230? pour un loyer initial de 860? soit 25% d'augmentation. J'ai plusieurs questions:

- peut on appliquer un SLS pour un logement non conventionné
- l'augmentation de loyer n'est elle pas encadrée par un indice.
- quel est le montant du loyer de base auquel s'applique le SLS : le loyer de 860? pour 84 mètres carrés est il me semble supérieur au loyer social.

Merci pour votre aide